



Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1. Débitrice: **Geneng SA en liquidation**, 2000 Neuchâtel, sans adresse
2. Date du prononcé de dissolution: 24.08.2016
3. Suspension de faillite: 12.10.2016
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 07.11.2016
5. Avance de frais: CHF 3'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : commerce international, achat, vente, et courtage de toutes marchandises, équipements et biens mobiliers, ainsi que la fourniture de conseils et d'études dans les domaines commercial, industriel et financier.

Office des faillites
2053 Cernier

03115083

